

# TEP MAPST 2026

## **Parcours d'habileté - Barème BPJEPS MAPST**

- Epreuve n° 2 : parcours d'habileté motrice chronométré

Le candidat réalise un parcours d'habileté motrice chronométré composé de vingt-deux ateliers consécutifs proposés dans l'ordre chronologique déterminé par la description ci-dessous.

Ce parcours est validé lorsqu'il est réalisé dans un temps strictement inférieur, pénalités comprises, à une minute et quarante-six secondes pour les hommes et deux minutes et six secondes pour les femmes.

Des bonifications sont accordées pour les candidats âgés :

**De 16 à 39 ans** En 2026 (née entre 1987 et 2010)

Temps inférieur à 1'46 Hommes et 2'06 Femmes

**De 40 à 50 ans :** En 2026 (née entre 1976 et 1986)

Tps inf à 1'51" Hommes

Tps inf à 2'11 " Femmes

**Pour 51 ans et + :** En 2026 (née en 1975 et avant)

Tps inf à 1'56" Hommes

Tps inf à 2'16 " Femmes

## **LUC Léger - Barème BPJEPS MAPST**

**De 16 à 39 ans** En 2026 (née entre 1987 et 2010)

Palier 8 – Hommes (à l'annonce du 9)

Palier 6 - Femmes (à l'annonce du 7)

**De 40 à 50 ans :** En 2026 (née entre 1976 et 1986)

Palier 7 – Hommes (à l'annonce du 8)

Palier 5 – Femmes (à l'annonce du 6)

Si le candidat est un homme, le test navette « Luc Léger » est validé lorsque le palier 7 est réalisé. Le palier 7 est réalisé par l'annonce sonore suivante : « palier 8 » ou « fin du palier 7 ». Le candidat atteint 12 km/h.

Si le candidat est une femme, le test navette « Luc Léger » est validé lorsque le palier 5 est réalisé. Le palier 5 est réalisé par l'annonce sonore suivante : « palier 6 » ou « fin du palier 5 ». Le candidat atteint 11 km/h.

**Pour 51 ans et + :** En 2026 (née en 1975 et avant)

Palier 5 – Hommes (à l'annonce du 6)

Palier 4 – Femmes (à l'annonce du 5)

Si le candidat est un homme, le test navette « Luc Léger » est validé lorsque le palier 5 est réalisé. Le palier 5 est réalisé par l'annonce sonore suivante : « palier 6 » ou « fin du palier 5 ». Le candidat atteint 11 km/h.

Si le candidat est une femme, le test navette « Luc Léger » est validé lorsque le palier 4 est réalisé. Le palier 4 est réalisé par l'annonce sonore suivante : « palier 5 » ou « fin du palier 4 ». Le candidat atteint 10 km/h.